



Poitiers, le 13 Février 2015

Monsieur Jean-Michel GUERRE
Président
ALTRO
BP 104
17004 LA ROCHELLE Cedex 1

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention de la lettre que vous m'avez adressée me faisant part de vos remarques concernant la position du Conseil Général sur le projet de LGV Poitiers / Limoges.

Je ne peux partager les arguments que vous avancez qui démontrent de votre part une méconnaissance totale des positions que défendent ensemble le Conseil Général et les Maires des communes traversées dans la Vienne.

Je vous rappelle que Mme la Présidente du Conseil Régional, aujourd'hui Ministre de l'Environnement, signataire de la DUP, s'est opposée avec force durant des années, à ce projet, avec des arguments à l'époque compris et partagés par le Conseil Général.

Les plus hautes autorités du Pays, Cour des Comptes, Conseil d'Etat – section Travaux Publics, Commission mobilité 21, pour ne citer qu'elles, ont toutes exprimé une position extrêmement négative. La SNCF elle-même s'est interrogée très fortement sur la rentabilité de ce projet, qui s'il était réalisé, pourrait amener les Collectivités à financer chaque année le déficit de fonctionnement qui selon les études s'annonce catastrophique.

Depuis des décennies, le Conseil Général soutient l'aménagement à 2X2 voies de la RN 147/149, ainsi que la modernisation de la ligne TER Poitiers / Limoges, projets unanimement défendus, même si certains pensent encore qu'ils ne sont pas conformes aux concepts de transitions économique et énergétique.

Notre Assemblée a donc pris, à une majorité importante, la décision de contester la légalité de cette DUP par recours en excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat. Faisant cela, il assume les responsabilités qui lui ont été confiées par les habitants de la Vienne.

Je tenais à vous apporter ces précisions,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Claude BERTAUD
Président du Conseil Général